

## Attestation sur l'honneur : logement vide de meubles

**Je soussigné(e) :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Date de naissance : ...../...../..... Numéro de téléphone : .....

Commune de naissance : .....

Département de naissance : .....

**(JOINDRE LA COPIE DE VOTRE PIECE D'IDENTITE)**

**Déclare sur l'honneur que l'habitation située :**

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

**Est vide de tout meuble depuis le :** .....

Cette déclaration fait foi de ma sincérité.

Fait à : ....., le .....

Signature de l'intéressé(e),

attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

**Article 441-7 du code pénal :**

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :  
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;  
2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;  
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

Les informations contenues sur cette attestation qu'il vous appartient de compléter et remettre à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but d'assurer le fonctionnement du Service Public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces données recueillies sont nécessaires pour permettre la bonne gestion du service concerné. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Président de la Communauté de Communes) à l'adresse suivante : [contact@cchautesarthealpesmancelles.fr](mailto:contact@cchautesarthealpesmancelles.fr) et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@sarthe.fr](mailto:dpo@sarthe.fr). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : [contact@cnil.fr](mailto:contact@cnil.fr) »